

II - ELECTIONS

II.2 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

DÉLIBÉRATION N° 24-10-527

Le vendredi 18 octobre 2024 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 7 octobre 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Alain BELLOC

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	OUI	M. GARRIGUES		11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. CAZAUBON		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON			OUI	0		
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	OUI				9		
Henri SABAROT	NON	OUI	Mme EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					151	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	151
Membres présents	10	Vote pour	151
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	1	Majorité absolue	76,5
Nombre de votants	15		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-10-527

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 8 -1 des statuts du SMEAG, ratifiés par arrêté préfectoral du 17 mars 2017,
VU l'article 5 du Règlement intérieur du Comité syndical du SMEAG,
VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

L'Organe délibérant fixe la composition du Bureau Syndical telle que suit :

Nombre de vice-présidents : Deux (2)

Nombre de membres : Trois (3)

Le Secrétaire,



Fait à AGEN, le 18 octobre 2024
Pour extrait conforme,


Le Président,
Jean-Michel FABRE